

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00371**

**TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) - MODULATION DU  
COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 112

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,  
M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT,  
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par  
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

RECUEIL EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20210930-D20210037110

DATE D’AFFICHAGE : 13 octobre 2021

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET,  
M. Jean-Louis ROUSSET

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

### **TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) - MODULATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

Depuis 2011, Saint-Etienne Métropole perçoit la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ; cette taxe instituée par la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 a été transférée de l'Etat aux intercommunalités à fiscalité professionnelle unique par ponction sur la dotation de compensation de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La TASCOM est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail, dès lors que cette surface dépasse le seuil des 400 mètres carrés et ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960 quelle que soit la forme juridique de l'entreprise qui les exploite.

Seuls les magasins de commerce de détail dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'année précédant l'imposition est supérieur ou égal à 460 000 € sont soumis à la TASCOM.

Selon les dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa du point 1.2.4.1. de l'article 77 de la Loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, le tarif de la TASCOM (calculé conformément à l'article 3 de la loi précitée) peut être modulé par un coefficient multiplicateur qui s'appliquera au montant de cette taxe. Ce coefficient peut varier jusqu'à 0,05 chaque année et dans le plafond de 1,20.

Par délibération du 26 septembre 2011, Saint-Etienne Métropole a ainsi fixé la modulation du coefficient de la TASCOM à 1,05. Ce coefficient multiplicateur a été appliqué à partir de 2012.

Conformément au pacte financier et fiscal 2021-2026 de Saint-Etienne Métropole, il est proposé de faire varier ce coefficient multiplicateur de 0,05 sur chacune des deux prochaines années.

Ainsi, ce coefficient multiplicateur sera :

- de 1,10 pour 2022,
- de 1,15 pour 2023.

Ce coefficient multiplicateur s'applique sur tout le territoire métropolitain.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **fixe le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales à 1,10 pour l'année 2022 ;**
- **fixe le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales à 1,15 à compter de l'année 2023 ;**
- **la recette correspondante sera perçue au chapitre 731 du budget principal des exercices 2022 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 1 abstention comme suit :**

**Voix pour :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE), M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL (pouvoir à M. Régis CADEGROS), M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL (pouvoir à M. François DRIOL), M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND (pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI), M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD (pouvoir à M. Régis CADEGROS), M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE (pouvoir à Mme Corinne SERVANTON), Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole PEYCELON), M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET (pouvoir à M. Martial FAUCHET), Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND (pouvoir à M. Charles DALLARA), M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE (pouvoir à M. Claude LIOGIER), M. David FARA (pouvoir à M. Hervé REYNAUD), M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON (pouvoir à M. Gaël PERDRIAU), M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI), Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI (pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE), M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT (pouvoir à M. Gilbert SOULIER), Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON (pouvoir à M. Jean-Luc BASSON), Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN (pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT), M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Voix contre :**

M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Marc PETIT, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN

**Abstention :**

M. Eric BERLIVET

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**